



Vie de la Société

Volume 140, Number 2, Summer 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036510ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036510ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (print)

1929-3208 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2016). Vie de la Société. *Le Naturaliste canadien*, 140(2), 115–116.

<https://doi.org/10.7202/1036510ar>

Vie de la Société

Conférence de J. André Fortin – 4 novembre 2015

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada recevait M. J. André Fortin, le 4 novembre 2015, au Théâtre de Poche de l'Université Laval, pour une conférence intitulée « Les mycorhizes : un monde à découvrir ». Vingt personnes ont assisté à cette première conférence de la saison 2015-2016.

M. Fortin est professeur émérite de l'Université Laval, associé au Département des sciences du bois et de la forêt. Il s'intéresse aux mycorhizes depuis plus de 50 ans et il détient 3 brevets d'invention dans le domaine de la mycologie. C'est avec beaucoup de passion qu'il a entretenu son auditoire sur la symbiose mycorhizienne, qui est une association entre les champignons et les racines des plantes. Cette relation particulière existe depuis plus de 400 millions d'années alors qu'apparaissaient les premières espèces végétales.

Dans un premier temps, M. Fortin a bien expliqué ce que sont les mycorhizes et démontré à quel point elles rendent service aux plantes dans leur conquête des habitats, partout dans le monde.

En fait, les champignons contribuent à augmenter la surface de contact des racines des plantes. Ainsi, les plantes peuvent mieux puiser dans le sol les éléments nutritifs dont elles ont besoin et s'adapter au milieu. En échange, les plantes font profiter les champignons de leur photosynthèse.

Il existe différents types d'associations mycorhiziennes, par exemple les mycorhizes arbusculaires, les ectomycorhizes et les mycorhizes éricoïdes. Alors que les mycorhizes arbusculaires ont un mycélium qui pénètre dans les racines des plantes, chez les ectomycorhizes, le mycélium entoure les cellules végétales des racines sans pénétration. Au Québec, nous trouvons les mycorhizes arbusculaires principalement dans les forêts feuillues, sur sols alluvionnaires, et les ectomycorhizes dans les forêts de conifères aux sols à texture plus grossière.

Plus tard dans son exposé, M. Fortin a partagé ses connaissances reliées au développement de la production et de l'utilisation d'inoculum endomycorhiziens en agriculture et en sylviculture. Il est fier de voir que plus de 250 000 hectares de terres ont été inoculés en 2014 au Canada. Cela apporte une plus-value à diverses productions car les mycorhizes sont maintenant accessibles tant pour les petites que pour les grandes cultures. Les mycorhizes plaisent également aux jardiniers amateurs.

Les travaux de recherche se poursuivent dans le domaine à l'Université Laval. Ils font valoir le potentiel d'une roche, l'apatite, afin de gérer l'apport en phosphore pour les plantes, dans un contexte d'utilisation des mycorhizes. En renfort, une bactérie entre en jeu et permet une meilleure utilisation du phosphore. Les bactéries dissolvent l'apatite et il y a même libération de calcium!

En terminant, M. Fortin a présenté des photos intéressantes de champignons forestiers comestibles et nous a démontré que la mycologie est une science à la portée de tous. Depuis quelques années, les adeptes de champignons sauvages sont de plus en plus nombreux au Québec et certains font du mycotourisme.

Quelques questions sont venues de la salle et elles portaient sur les mycorhizes en agriculture. M. Fortin y a répondu avec tout l'optimisme qui le caractérise. Il parle avec engouement de la nouvelle révolution verte qui est aussi mise à profit dans le réaménagement de sites dégradés.

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada remercie sincèrement le conférencier pour la qualité de sa conférence. Elle tient, de plus, à le féliciter pour la nouvelle édition du livre *Les mycorhizes – la nouvelle révolution verte*, publié aux Éditions MultiMondes. Le livre écrit en collaboration avec Christian Plenchette et Yves Piché est disponible dans la plupart des librairies.

Source : Elisabeth Bossert

Conférence d'Isabelle Gauthier – 27 janvier 2016

La Société Provancher recevait Mme Isabelle Gauthier, le 27 janvier 2016, au Théâtre de Poche de l'Université Laval, pour une conférence intitulée « La loi sur les espèces menacées ou vulnérables – un outil au service de la biodiversité ». Plus de 30 personnes ont assisté à cette deuxième conférence de la saison 2015-2016.

Mme Gauthier est biologiste, détentrice d'une maîtrise en gestion de la faune et de ses habitats. Elle travaille au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, où elle agit comme coordonnatrice provinciale des espèces menacées ou vulnérables. Elle représente également le Québec au sein du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, connu sous l'appellation COSEPA.

Tout d'abord, Mme Gauthier a fait connaître la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) à son auditoire. Elle en a présenté les principaux objectifs, dont celui de sauvegarder la diversité biologique du Québec. C'est en 1989 que cette loi a été adoptée, précisant ainsi les différents statuts qui sont à la base de la désignation des espèces concernées.

On reconnaît 3 catégories ou statuts : les espèces menacées, les espèces vulnérables et les espèces susceptibles. Une espèce est dite menacée lorsque sa survie est incertaine. Une espèce vulnérable est celle dont la survie est précaire mais la disparition n'est pas appréhendée, alors qu'une espèce susceptible est une espèce pouvant devenir menacée ou vulnérable.

Actuellement, 20 espèces sont menacées au Québec, 18 sont vulnérables et 115 sont considérées susceptibles. La loi provinciale est un outil appréciable et il faut considérer également l'apport de la *Loi fédérale sur les espèces en péril* (LEP). Cette autre loi a été adoptée en 2004 et 3 statuts y sont associés : les espèces en voie de disparition, les espèces menacées et les espèces préoccupantes. À titre d'exemple, pour les 2 paliers de gouvernement, le béluga détient le niveau le plus élevé de protection.

Mais qu'en est-il de la concordance entre ces lois? Cette concordance retient l'attention et une entente de partenariat existe entre les travaux qui se font au Québec et ceux au niveau fédéral. La cohérence est visée afin, entre autres, de ne pas doubler les efforts déployés.

Mme Gauthier a fait part de plusieurs exemples concrets d'application de ces 2 lois. Les cas du caribou, du chevalier cuirvé et des chauves-souris ont été mentionnés. Elle nous a expliqué le processus de rétablissement des espèces qui se traduit par les travaux de 14 équipes veillant à la protection de 29 espèces, sous-espèces et populations. Ces travaux se font sur un horizon de 10 ans avec des mises à jour prévues en fin de processus. Ils contribuent à éviter que la situation d'espèces ne s'aggrave, à rétablir les espèces, à favoriser la recherche et à informer le public sur la précarité des espèces.

Un cadre de référence guide ces équipes et, dans tous les cas, l'acquisition de connaissances et leur diffusion sont essentielles.

La conférencière a tenu à souligner les travaux qui se font à diverses échelles et avec des contributions provenant des collectivités. Par exemple, les municipalités, les MRC, les communautés autochtones et diverses organisations bénévoles sont maintenant impliquées dans la sauvegarde des espèces. Après plusieurs années, les initiatives sont porteuses et ce sont les espèces qui sont gagnantes !

Le faucon pèlerin, le bar rayé et la rainette faux-grillon de l'Ouest comptent parmi ces espèces gagnantes. En 2017, il faudra voir comment évolue la situation alors que la liste des espèces menacées ou vulnérables sera mise à jour.

La Société Provancher remercie Mme Gauthier qui, avec son dynamisme, a su captiver l'auditoire en offrant une conférence de qualité.

Source : Élisabeth Bossert et Robert Patenaude

Nous recherchons des bénévoles pour le contrôle du roseau commun dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher

Comme vous le savez sans doute, le roseau commun est une espèce envahissante qui commence à s'établir dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher. Pour freiner son expansion, la Société Provancher a entamé un programme de contrôle qui consiste à couper les roseaux, à poser des bâches pour priver les roseaux de lumière et à planter des boutures de saules ou d'aulnes ou encore des plants de mélèzes qui, après quelques années, créeront de l'ombre et limiteront l'expansion des roseaux.

Nous recherchons 8 bénévoles qui auraient 14 heures à consacrer, entre la mi-juin et la fin de juillet, pour la coupe des roseaux en périphérie des colonies. Les travaux se dérouleront entre le 13 et le 30 juin ainsi qu'entre le 18 et le 31 juillet. La tâche consiste à couper les roseaux à l'aide de taille-haies afin de favoriser la croissance des boutures de saules qui ont été plantées en 2013. Des coupes seront également faites en périphérie de colonies où des bâches ont été posées. Le travail sera effectué en équipes de 4 personnes afin de favoriser les échanges. Le travail n'est pas dur physiquement mais exige une certaine minutie pour ne pas couper les boutures de saules et d'aulnes. Ce travail convient également bien aux personnes aimant jardiner. Les techniques utilisées pour le contrôle du roseau n'exigent aucune formation particulière. Le responsable du projet participe toujours aux travaux et oriente les équipes. Nous recherchons des personnes désirant travailler en équipe, en plein air. Les travaux se font habituellement par beau temps.

Pour obtenir des renseignements ou pour vous inscrire, contactez : Réhaume Courtois, 418 836-0979, societe.provancher@gmail.com

Source : Réhaume Courtois

INVESTIR, PARTAGER, DONNER

INVESTISSEZ dans la nature si nécessaire à notre équilibre et faites une différence

PARTAGEZ avec vos parents et amis votre initiative et rassemblez-vous autour d'une même cause

DONNEZ maintenant. Joignez la Société Provancher qui réalise ses projets de conservation et d'éducation

1 – Don unique ou mensuel

Un don soigneusement investi au profit de la nature.

Par paiement automatisé sur CanaDon de préférence, ou par la poste en remplissant le formulaire disponible sur Internet.

2 – Don commémoratif à la mémoire d'une personne décédée

Un geste de générosité gage d'avenir pour les générations qui suivront.

Par paiement automatisé sur CanaDon ou par la poste. Pour recevoir des formulaires de dons commémoratifs, communiquez avec nous à societe.provancher@gmail.com ou par téléphone au 418 554-8636.

3 – Dons planifiés

Un engagement naturel

- Don par testament
- Legs particulier
- Don par une police d'assurance vie
- Don d'actions cotées en bourse
- Don d'une rente viagère
- Don en argent, etc.

Par le site sécurisé de CanaDon, vous pouvez effectuer directement un don de valeurs mobilières ou de parts de fonds communs de placement existant au Canada. Pour plus de renseignements ou pour savoir comment procéder, communiquez avec nous au 418 554-8636.

La Société Provancher est un organisme de bienfaisance reconnu (n° 131610669RR0001).